

principal vit encore. Au Tibet, il n'y a point de suspension ; tous les frères collectivement deviennent les maris de la même femme aussitôt le rite accompli. Il y a ainsi une correspondance exacte entre le régime du mariage et celui de la propriété. Chez les Turcs, chacun a son lot particulier, s'établit dans une tente séparée avec sa femme, dont il est seul propriétaire de la même manière et dans les mêmes limites que de ses troupeaux. Au Tibet, la terre étant indivise entre les frères, la femme participe à cette qualité ; ou plutôt, car ces termes indivis, indivision, sont gros de confusions et d'erreurs, c'est le frère aîné qui est seul possesseur de la terre et seul mari de la femme. Dans la cérémonie nuptiale les frères cadets n'ont absolument aucune part ; mineurs incapables, ils ne peuvent passer aucun acte valable que par le canal de leur aîné, ils n'ont pas la faculté de contracter mariage pour leur propre compte, de même qu'ils n'ont point celle d'hériter de leur père en concurrence avec leur aîné. Les Tibétains considèrent la famille comme un groupe d'une unité si absolue qu'il ne peut y avoir qu'un seul individu majeur, qui est le premier né de chaque génération. Celui-ci est seul fondé de pouvoirs et lieutenant sur la terre de ses ancêtres, il a l'autorité sur les personnes de la famille et gère le patrimoine ; il est l'anneau vivant de la chaîne mystique et réelle tout ensemble, qui est formée par les ancêtres morts et leurs descendants futurs ; il a la charge de pourvoir à la continuation de cette chaîne après lui en procréant des fils, et de garder pour ceux-ci les biens qu'il a reçus de ses pères. Le premier fils né, c'est lui qui est désormais le dépositaire des droits des aïeux et quand il est devenu grand, qu'il est capable d'agir par lui-même et de remplir les fonctions qui lui incombent, le père s'efface devant lui, il le marie et par conséquent l'émancipe, car le mariage est en soi un acte de majeur puisqu'il permet de remplir l'office essentiel du chef de famille, qui est d'assurer la suite de la descendance. Le père a forgé solidement son anneau dans la chaîne, sa tâche est achevée en ce monde, il prend sa retraite et n'a plus qu'à attendre, avec le petit domaine qu'il s'est réservé, que l'heure sonne pour lui d'aller rejoindre les ancêtres sous terre. C'est le fils émancipé